

# COMPTE-RENDU du CONSEIL d'ADMINISTRATION

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

### Séance du 30 septembre 2024

Convocation : 09 septembre 2024  
Membres en exercice : 12

Le Conseil d'Administration de l'Association des Maires du Territoire de Belfort s'est réuni, lundi 30 septembre 2024 à 18h à la Maison des Communes, sous la présidence de Monsieur Stéphane GUYOD.

Présents (8) :  
Stéphane GUYOD, Jean-Luc ANDERHUEBER, Sandrine JANIAUD-LARCHER, Anne-Sophie PEUREUX-DEMANGELLE, Rafaël RODRIGUEZ, Maryline MORALLET, Éric PARROT, Pierre FIETIER.

Absents ou excusés (4) :  
Thomas BIETRY, Jean RACINE, Damien MESLOT, Marie-Laure-FRIEZ.

Assistaient :  
Dimitri RHODES, Directeur de l'AMF90.

## BILAN DE LA JOURNÉE DE L'ÉCHARPE 2024

Le président présente aux membres du conseil d'administration le bilan financier de la Journée de l'Écharpe 2024. Il revient sur le déroulé de la journée et la fréquentation, et demande aux membres présents d'exposer leur ressenti.

De manière générale, les membres du conseil d'administration ont estimé que la manifestation s'était bien déroulée avec un nombre record de participants (près de 80 élus). Cependant, au regard du brouhaha ambiant qui a eu lieu durant les discours officiels, les membres du conseil d'administration estiment qu'il faudrait revoir le planning du tour inaugural.

> *EN ANNEXE : Bilan financier de la Journée de l'Écharpe 2024*

⇒ **Les membres du conseil d'administration adoptent le bilan financier de la Journée de l'Écharpe 2024, et souhaitent que lors de la prochaine édition, les discours soient prononcés en début de matinée pour garantir le silence.**

## POINT DE SITUATION SUR LA QUESTION DES FONDS EUROPEENS

Le Président rappelle aux membres du conseil d'administration l'effort engagé par l'AMF90 concernant la question des fonds européens.

Suite à l'annulation de la formation initialement prévue en juin faute de participant, un déjeuner de travail a été organisé fin août entre les présidents d'EPCL, le Président du CD90, l'AUTB et l'AMF90 en vue de réfléchir à cette problématique.

Au regard de la situation du Territoire de Belfort, les présidents réunis ont estimé que le recrutement d'une personne dédiée à cette mission était sans doute plus opportun. Après réflexion, l'AUTB a été désignée comme étant la structure la plus en capacité de pouvoir recruter un tel personnel.

Anne-Sophie PEUREUX-DEMANGELLE, Trésorière de l'AMF90 mais également directrice de l'AUTB, a ensuite pris la parole et présenté aux membres du conseil d'administration l'offre d'emploi publiée dernièrement pour recruter un **Chargé(e) de mission « Fonds et programmes européens »**.

Suite au recrutement de cette personne, une convention de partenariat entre l'AMF90 et l'AUTB sera peut-être à envisager, notamment afin d'associer l'AMF90 aux groupes de travail et autre comité de pilotage potentiels permettant de faire émerger les projets susceptibles d'être financés par l'Europe.

- ⇒ ***Les membres du conseil d'administration approuvent la décision commune prise par les présidents présent au déjeuner de travail et attendent le retour de l'AUTB quant au recrutement de ce personnel dédié. Un projet de convention avec l'AUTB sera à étudier en son temps.***

## POINT DE SITUATION SUR LE CONGRES DES MAIRES 2024

Le président présente aux membres du conseil d'administration la liste de la délégation qui partira au Congrès des Maires au mois de novembre.

Il rappelle que suite à un fort engouement, et afin de respecter la décision prise par le conseil d'administration en février dernier de limiter à 30 le nombre de personnes présentes dans la délégation, 6 inscriptions n'ont pu être validées pour 2024.

Le choix a été fait de ne pas retenir les inscriptions des élus ayant participé à chaque édition du congrès des maires depuis le début du mandat, et ce afin de privilégier les élus n'étant que très peu, voire jamais, venus.

Le président explique que certains des élus ainsi « refusés » n'ont que très peu apprécié cette éviction, bien que les conditions étaient clairement exposées dans le courrier d'inscription.

Il rappelle qu'il ne s'agit pas là de refuser qui que ce soit (puisque ces élus peuvent se rendre au congrès hors délégation et qu'ils pourront suivre le groupe sans aucun problème et être invités par les parlementaires), mais qu'il s'agit d'un geste solidaire envers les élus qui ne vont que très rarement au Congrès des Maires.

- ⇒ ***Les membres du conseil d'administration réitèrent la décision prise lors de la réunion du 5 février dernier limitant à 30 personnes la délégation, et approuvent le choix qui a été fait par le président, l'estimant juste et cohérent.***

## FORMATION DES ELUS 2025

Le Président présente aux membres du conseil d'administration une ébauche de catalogue de formations qui serait envoyé aux adhérents en 2025. La réalisation d'un tel catalogue permettrait peut-être de dynamiser la participation aux formations qui reste très minime au regard de la qualité des intervenants proposés, et du travail d'organisation que cela représente (sans parler de l'agrément).

Or pour réaliser un tel catalogue, il est impératif de réfléchir plus en amont au programme de formation à proposer pour 2025 qui sera, en outre, la dernière année du mandat.

Le président expose aux membres présents la liste suivante, et la soumet à leur avis :

|  |
|--|
| <b>Programmez financièrement votre prochain mandat</b><br><i>Intervenant : François VALEMBOIS</i>                        |
| <b>Fin de mandat : comment renforcer la cohésion de l'équipe municipale ?</b><br><i>Intervenant : François VALEMBOIS</i> |
| <b>Les nouveaux enjeux du Numérique : RGPD, Data, IA ?</b><br><i>Intervenant : la CNIL ?</i>                             |
| <b>La culture, ça sert à quoi ?</b><br><i>Intervenant : STAR Formation</i>   |
| <b>Les budgets verts</b><br><i>Intervenant : ? La commune de Danjoutin ?</i>   |
| <b>L'Accessibilité des ERP : l'heure du bilan</b><br><i>Intervenant : ?</i>  |
| <b>La communication pré-électorale</b><br><i>Intervenant : ?</i>   |
| <b>L'organisation des élections municipales</b><br><i>Intervenant : ?</i>  |
| <b>Le financement du sport</b><br><i>Intervenant : ANDES ?</i>   |

⇒ **Les membres du conseil d'administration adoptent le projet de programme des formations 2025 ainsi que la réalisation d'un catalogue. En outre, ils souhaitent que soit ajoutée à cette liste une formation traitant de la mutualisation des moyens entre les communes.**

## QUESTIONS DIVERSES

Équipement en visio-conférence de la salle de réunion du CDG90 : Le CDG90 souhaite équiper la grande salle de réunion avec un dispositif de visio-conférence. Étant entendu que cette salle sert également aux formations

des élus et que cet équipement pourrait également servir à proposer des formations en distanciel, le centre de gestion sollicite l'AMF90 pour participer au coût d'un tel achat.

Les membres présents répondent positivement à cette demande et envisagent de prendre en charge un tiers du coût au regard du devis de 10 000€ présenté par la société ID2SON. Reste au CDG90 à valider ce devis.

DELIBIA : M. RHODES expose brièvement aux élus une solution d'intelligence artificielle permettant de rechercher et rédiger plus facilement et rapidement des délibérations. Cet outil gratuit pour les collectivités de moins de 3500 habitants pourrait être d'une grande utilité pour les communes, et pourrait peut-être faire l'objet d'une mutualisation via l'AMF90. A étudier...

Carrefour des collectivités à Besançon : Le Carrefour des collectivités locales se déroulera les 10 et 11 octobre prochains à Besançon Micropolis. Fin août, un sondage avait été fait pour savoir s'il était intéressant de mettre en place un minibus pour dynamiser la participation des élus du Territoire de Belfort à cet évènement. Le peu de réponses positives ont eu raison de cette proposition. Les élus se rendront donc au carrefour par leurs propres moyens ou en covoiturage.

Le Président profite également de ce point pour rappeler la date de la cérémonie des Lauriers des collectivités le 5 novembre 2024.

Campagne de l'AMF « Les Communes... Heureusement ! » : M. GUYOD expose aux membres présents la campagne de communication lancée par l'AMF Paris, et dont l'AMF90 s'est déjà faite le relai. Il demande aux élus si l'AMF90 doit faire quelque chose en sus de cette initiative (impression d'affiches...etc). A l'unanimité, les membres présents décident de laisser chaque commune mener cette campagne comme elle le souhaite au moyen du kit de communication transmis par l'AMF.

Gestion des incivilités et ETU (Équipement de terrain urbain) : suite à une interrogation de Sandrine JANIAUD-LARCHER, les membres du conseil d'administration s'interrogent sur les marges de manœuvre possibles pour un maire face aux incivilités croissantes constatées dans les communes. Les élus souhaitent qu'un courrier soit rédigé à l'attention de M. le Préfet pour obtenir un éclaircissement quant à la manière, en tant que maire, de faire face à ces incivilités.

Dans le même esprit, les élus présents souhaitent qu'un second courrier soit également envoyé au préfet lui demandant de bien vouloir communiquer les statistiques sur les radars ETU promises fin 2023 et qui n'ont toujours pas été transmises.

Intervention d'urgence des pompiers : Dernièrement les communes ont été destinataires d'un courrier amenant des syndicats de pompiers critiquant le fait que beaucoup d'intervention d'urgence à l'initiative du SAMU se font aujourd'hui via des prestataires privés. La commune d'Evette-Salbert a questionné l'AMF90 sur le sujet pour savoir s'il fallait prendre une motion afin de soutenir les pompiers.

Après avoir mis en garde la commune d'Evette-Salbert quant au caractère vindicatif d'un tel courrier porté par des syndicats, les élus du conseil d'administration souhaitent demander à M. Pascal GROSJEAN, maire de Bermont et membre du bureau du SDIS, de venir (s'il l'accepte) exposer la situation lors d'un P'tit Déjeuner des Élus afin de comprendre la position du SDIS sur le sujet.



Belfort, le 01 octobre 2024

Le Président,

Stéphane GUYOD